

N°UAI : 0950645K

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

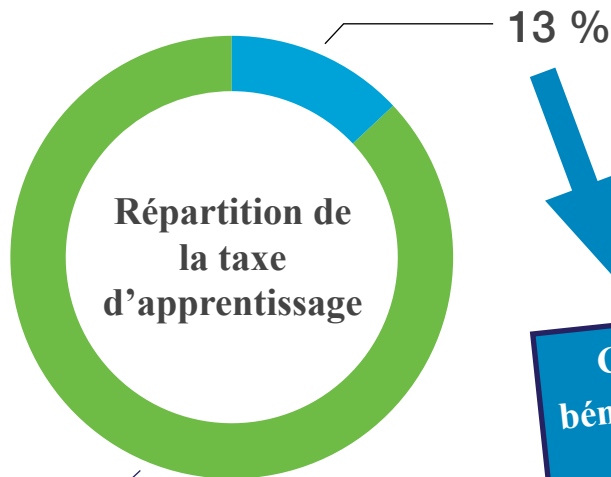


"Notre ambition est de construire ensemble notre avenir au travers de nos formations d'excellence - BAC technologiques et BTS. Le futur de vos entreprises reposera sur cette jeunesse que nous préparons au mieux pour les défis de demain."

NICOLAS BOUGEARD, PROVISEUR DU LYCÉE VAN GOGH D'ERMONT

CALCUL ET REPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est basée sur la masse salariale de l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre 2020). Son taux est de 0,68 %. Les entreprises doivent s'en acquitter jusqu'au 31 mai 2021 et peut être versée directement auprès de notre établissement



Formations en apprentissage

Pour les formations technologiques et professionnelles hors apprentissage de votre choix.

Choisissez le lycée Van Gogh comme bénéficiaire de cette fraction de votre taxe d'apprentissage

N°UAI : 0950645K

COMMENT EST UTILISEE LA TAXE D'APPRENTISSAGE PERÇUE PAR LES ENTREPRISES ?

- ➔ Investissements de matériel et logiciels informatiques et pédagogiques.
- ➔ Projets de transformation digitale à l'ère du numérique.
- ➔ Equipements de salles de cours et des espaces de vie pour nos étudiants.
- ➔ Accompagnements des étudiants dans leur poursuite d'études ou leur insertion professionnelle

Nous sommes à votre disposition pour vous informer

Réda LAMRANI

Rue du Général Decaen 95120 Ermont - Tel. 06 46 07 32 98 . E-mail : reda.lamrani@ac-versailles.fr

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN ! Rappel numéro UAI : 0950645K